

Charte des sous-traitants & fournisseurs Groupe ADF

Le Groupe ADF, fournisseur de services et de prestations intégrées aux industriels, fait appel à des sous-traitants, des sociétés d'intérim, des fournisseurs (fournitures, matériels & consommables), et autres sociétés de services & travaux, en complément de ses propres ressources.

Le Groupe ADF entend travailler, dans un esprit de partenariat, avec les seules entreprises :

- performantes dans le domaine de la Santé et de la Sécurité
- professionnelles dans leur métier avec des savoir-faire reconnus
- non concurrentes sur ses marchés
- dont la gestion de leur personnel traduit leur profond respect des hommes
- qui protègent leur environnement et qui contribuent, à leur échelle, à donner une image d'usine propre là où nous travaillons
- dont l'éthique dans les affaires est irréprochable
- dont le comportement est celui d'une entreprise citoyenne et responsable

Le Groupe ADF s'engage, auprès de ces entreprises qu'il aura sélectionnées, à leur offrir :

- une collaboration inscrite dans la durée
- un cadre contractuel transparent dont les conditions économiques sont équitables pour les deux parties
- un support constant pour l'amélioration continue de leurs performances
- des opportunités de marché qui contribuent à leur développement

Au travers du respect des principes de cette charte, le Groupe ADF veut promouvoir un tissu de relations privilégiées avec ses partenaires pour le plus grand bien de ses clients et des acteurs qui participent à leur satisfaction.

Le Président – Directeur Général



Marc ELIAYAN

